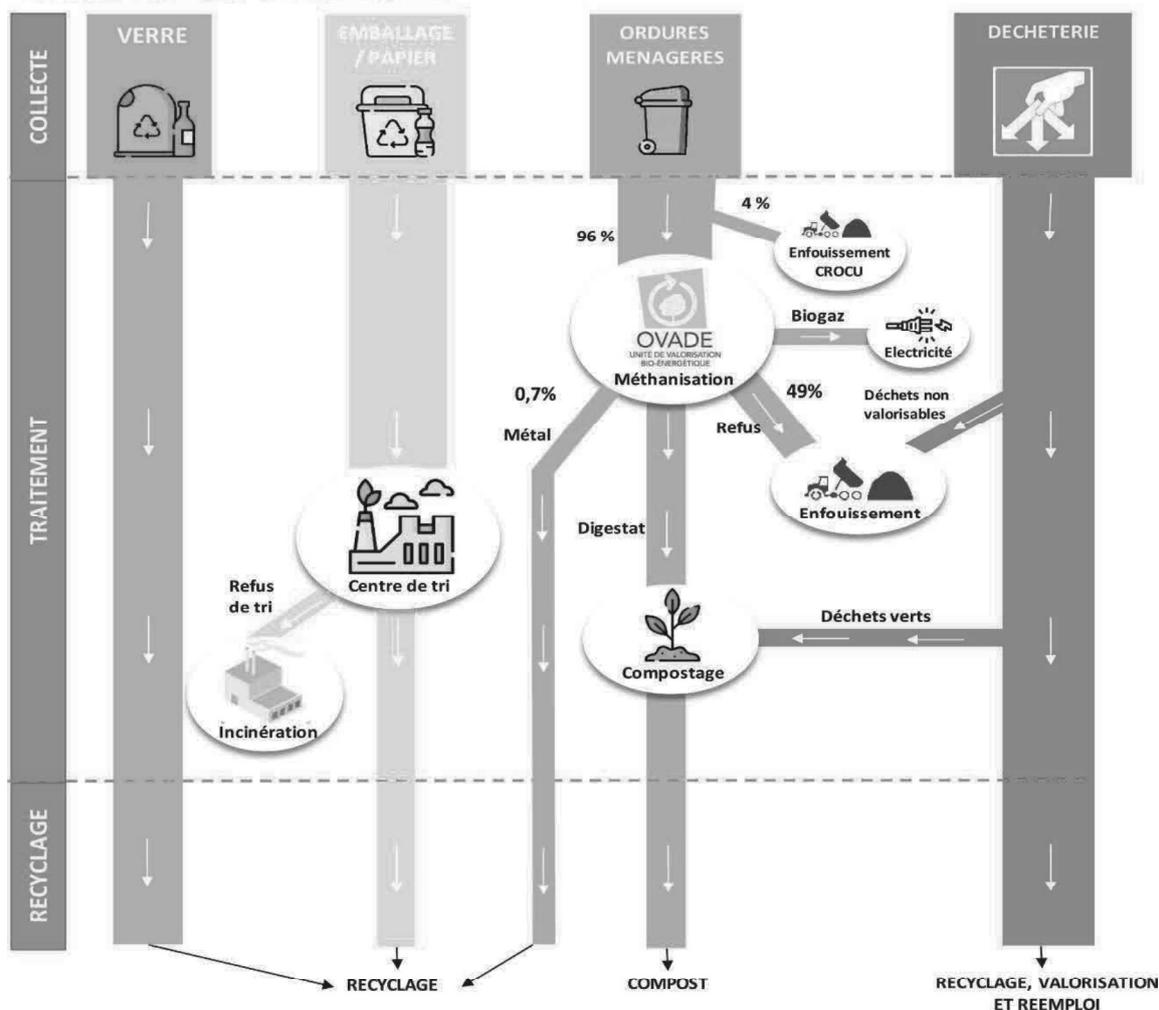


SCHEMA DE COLLECTE



EVOLUTION DU TONNAGE COLLECTE

Kg/habitant	ORDURES MENAGERES	DECHETERIES	VERRE	PAPIER	EMBALLAGE	RESSOURCERIE / TEXTILE	TOTAL*
2010	196	214	32	26	28	0,0	496
2011	196	221	34	27	29	0,0	507
2012	192	221	32	26	30	0,2	501
2013	187	218	32	29	30	0,2	497
2014	186	231	33	26	31	3,6	510
2015	175	220	34	21	34	5,5	490
2016	177	234	35	19	36	5,3	506
2017	174	223	34	19	39	6,6	495
2018	181	233	34	17	42	7,0	514
2019	177	251	33	16	41	7,1	518
2020	177	249	34	16	40	7,1	516
2021	182	289	35	14	42	6,9	562

*Hors Ressourcerie/Textile

Hormis la baisse de la consommation de papier qui se poursuit, on observe un accroissement de tous les types de déchets, notamment en lien avec la crise sanitaire, par exemple les emballages (Grang Bourg 2022).

A Villereversure, la collecte des ordures ménagères et assimilés s'effectue en porte à porte. Le système d'apport volontaire ne concerne que le verre avec sept points d'apport volontaire (PAV). Aucune déchèterie n'est présente à Villereversure ; la plus proche est à Simandre-sur-Suran.

Ville	adresse	type PAV	latitude	longitude
VILLEREVERSURE	salle des fêtes, parking derrière la sdf	verre	46.19169	5.39493
VILLEREVERSURE	salle des fêtes, parking derrière la sdf	Verre	46.19169	5.39493
VILLEREVERSURE	Les Feuilles, vers le pont	Verre	46.20555	5.41112
VILLEREVERSURE	Masbertin, Au bord du Suran	verre	46.19611	5.38618
VILLEREVERSURE	église, En face de l'Eglise	verre	46.18466	5.38177
VILLEREVERSURE	la Gare, parking de la gare	verre	46.19447	5.39843
VILLEREVERSURE	Noblens, Place à la sortie du Hameau, vers le Suran	verre	46.17726	5.38852



Pav à verre à Noblens, place à la sortie du Hameau, vers le Suran et à Cornaloup vers le pont (photos Luc Laurent)

2.1.7.2 Traitement des déchets

Les ordures ménagères sont traités par Organom (méthanisation puis compostage et enfouissement), les déchets recyclables sont triés à Lons le Saunier au Sictom. Le verre est recyclé.

Le traitement des déchets est une étape clef, indispensable pour la valorisation et le réemploi des déchets, mais qui est aussi source de coûts importants et de retentissements environnementaux. C'est pourquoi le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes (approuvé le 10 avril 2020), impose une règle de hiérarchisation sur les modes de traitement des déchets : « Les acteurs compétents en matière de déchets, dans le respect de leurs champs d'intervention, doivent réaliser des actions de prévention et gérer les déchets dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement :

1. Prévention
2. Préparation en vue du réemploi
3. Recyclage, valorisation matière
4. Valorisation énergétique

2.2 Atouts

2.2.1 Biodiversité : habitats naturels : une diversité à protéger

2.2.1.1 Contextes

2.2.1.1.1 Biodiversité

La notion de « ressources naturelles » au sens des articles R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme ne peut être étendue à la biodiversité. En effet, dans sa stratégie nationale pour le développement durable (défi n°6) le Ministère de l'écologie distingue bien les deux notions :

- les ressources naturelles comprennent les ressources naturelles fossiles et minérales, les matériaux issus du milieu naturel, les terres arables, et l'eau ;
- la diversité biologique, ou biodiversité, représente l'ensemble des espèces vivantes présentes sur la terre (plantes, animaux, micro-organismes...), les communautés formées par ces espèces et les habitats dans lesquels ils vivent.

Un habitat naturel* se caractérise avant tout par sa végétation. Villereversure est riche de très nombreux habitats naturels que l'on peut regrouper en quatre grands types de milieux : humides, bocagers, forestiers et ouverts.

2.2.1.1.2 Géologie et hydrogéologie

Plusieurs structures anticlinales et synclinales d'axe méridien marque la géologie d'ensemble de Villereversure. Ici, ce sont bien sûr différents types de roches de nature sédimentaire (roches issues de phénomènes physiques : transport et accumulation) de différents âges qui constituent le substrat rocheux de Villereversure.

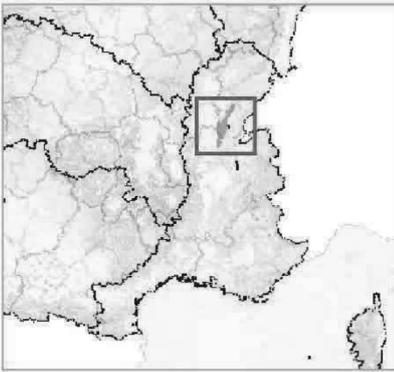
De part et d'autre du Suran on note des alluvions fluviales récentes et anciennes ainsi que des dépôts anciens. Des argiles témoignent de l'existence d'un lac au cours d'une période glaciaire ancienne. Des calcaires et des marnes constituent les structures anticlinales.



La masse d'eau souterraine (nappe ou aquifère) la plus importante à considérer est celle des *Calcaires jurassique chaîne du Jura* (référence DG140) de type dominante sédimentaire à écoulement libre.

Masse d'eau souterraine : 6140 EU Code **FRDG140**
 Nouveau code national (Sandre ve1.1) : **DG140**

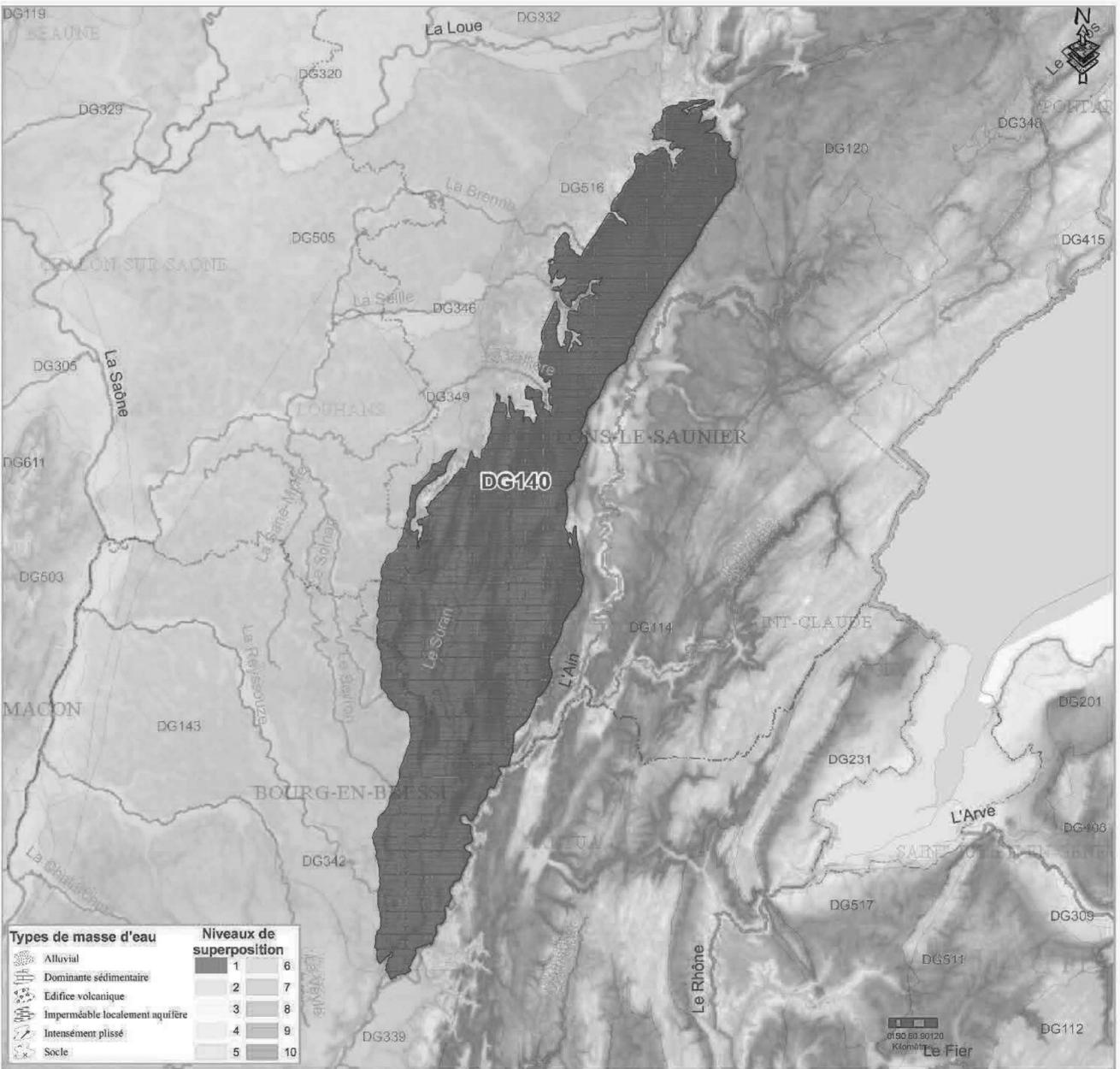
**Calcaires jurassiques chaîne du Jura
 1er plateau**



Eco-Region
 Hautes terres occidentales
 District
 Le Rhône et les cours d'eau
 côtiers méditerranéens

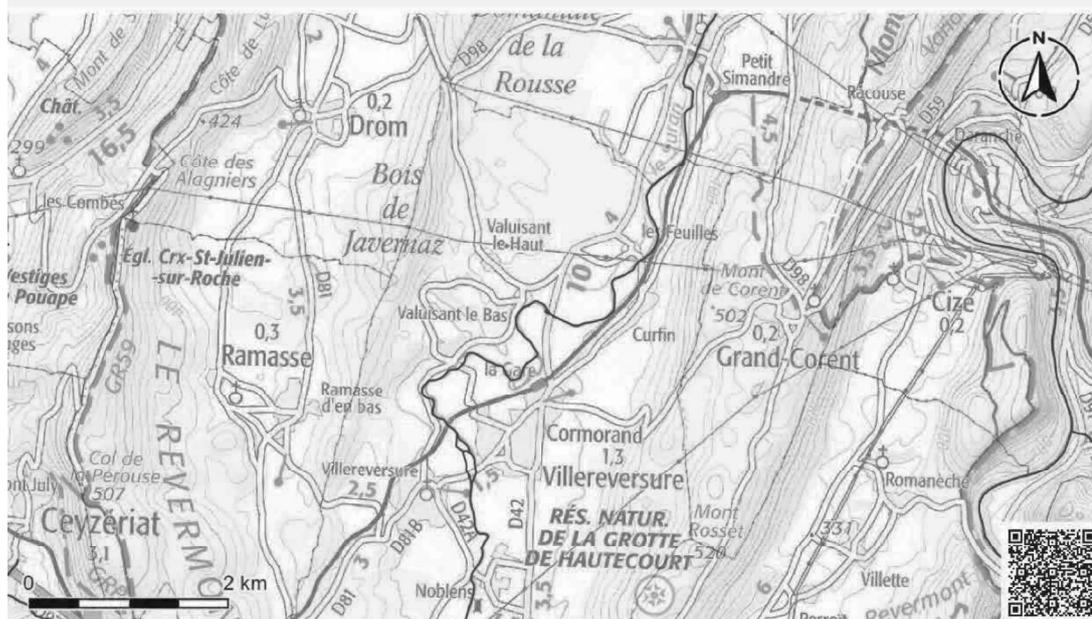
Caractéristiques principales			
Type	Dominante sédimentaire		
Écoulement	Libre		
Caractéristiques secondaires		Surface en km²	
<i>Karstique</i>	Y	affleurante	sous
<i>Intrusion saline</i>	N		couverture
<i>Entités disjointes</i>	N	1245	1245
<i>Trans-bassin</i>	N	<i>Trans-frontière</i>	
			N

Niveaux de recouvrement	
ordres	%
1	100.00%



Commentaires

Carte des Cours d'Eau Ain



- Fonds de plan
En collaboration de la Région et de l'État
- Communes
- Emprise de la crue biennale de la Saône
- Cartographie des cours d'eau - Pré-identifiés
- Cours d'eau par défaut
 - Cours d'eau expertisés
 - Non cours d'eau

Projection : Spherical Mercator



Service producteur : DDT 01 (Direction Départementale des Territoires de l'Ain)
 Données © MTEs

2.2.1.2 Suran : une continuité écologique majeure

2.2.1.2.1 Cours d'eau police de l'Eau

La définition juridique d'un cours d'eau est donnée depuis le 8 août 2016 (article L215-7-1 du Code de l'environnement), se fondant sur trois critères à réunir : une source, un lit naturel à l'origine et un débit suffisant une majeure partie de l'année. Or ce dernier critère difficile à évaluer peut conduire à déclasser des cours d'eau dits intermittents, spécialement pendant les périodes de sécheresse.

Ces cours d'eau dits intermittents sont pourtant les ramifications (« les chevelus ») des réseaux hydrographiques en tête de bassin, ramifications qui sont souvent figurées par des traits discontinus sur les cartes 1/25 000 de l'IGN.

Les **cours d'eau « police de l'Eau »** sont définis au titre de la police de l'eau (loi sur l'Eau) pour lesquels s'applique la réglementation issue des articles L214-1 à L214-11 du Code de l'environnement (CE).

A Villereversure, le Suran est le seul cours d'eau police de l'Eau donc soumis à la loi sur l'Eau.

Le Suran est un cours d'eau non domanial soumis au régime du droit privé. Les propriétaires riverains sont propriétaires jusqu'au milieu du lit et leurs droits sont assujettis à des devoirs.



Le Suran avec sa ripisylve à la Garde et en Favary



Le Suran avec sa ripisylve à Miglène et sous Couvetan



Le Suran avec sa ripisylve au Lavantin et à Noblens



Espèces exotiques envahissantes au Lavantin : bambous et renouée du Japon (bief du Moulin) (photos Luc Laurent)

2.2.1.2.2 Qualité des eaux

Une station de mesure manuelle de l'Agence de l'eau est présente depuis le 14 juin à Moulin Cornaloup (au pont en rive droite).

EVALUATION & HISTORIQUE

Pour faire apparaître le paramètre déclassant, cliquer sur MAUV ou MED ou MOY.

	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Physico-chimie						
Bilan de l'oxygène	TBE	TBE	TBE	BE	BE	BE
Température	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE
Nutriments azotés	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE
Nutriments phosphorés	TBE	TBE	TBE	TBE	BE	BE
Acidification	TBE	BE	BE	BE	BE	BE
Polluants spécifiques					BE	BE
Biologie						
Invertébrés benthiques	BE	BE	BE	BE	BE	BE
Diatomées	BE	BE	BE	MOY	MOY	MOY
Macrophytes						
Poissons						
Hydromorphologie						
Pressions Hydromorphologiques						
Etat écologique	BE	BE	BE	MOY	MOY	MOY
Potentiel écologique						
ETAT CHIMIQUE					MAUV	MAUV

LÉGENDES

ETAT ÉCOLOGIQUE

- TBE Très bon état
- BE Bon état
- MOY Etat moyen
- MED Etat médiocre
- MAUV Etat mauvais
- IND Etat indéterminé

absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré, ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie), ou données insuffisantes pour déterminer un état (physicochimie). Pour les diatomées, la classe d'état affichée sera "indéterminé" si l'indice est calculé avec une version de la norme différente de celle de 2007 (Norme AFNOR NFT 90-354)

Non concerné

ETAT CHIMIQUE

- BE Bon état
- MED Etat médiocre
- MAUV Non atteinte du bon état
- IND Information insuffisante pour attribuer un état

Publié le 13/10/2021

2.2.1.2.3 Pollution par des rejets

Il faut signaler un épisode de pollution du Suran avec mortalité piscicole constaté le 26 juillet 2022 aux Feuilles en rive droite à environ 40 mètres en aval du pont avec « sortie d'égout » (Bouilloux Pascal *comm. pers.* 28 septembre 2022).

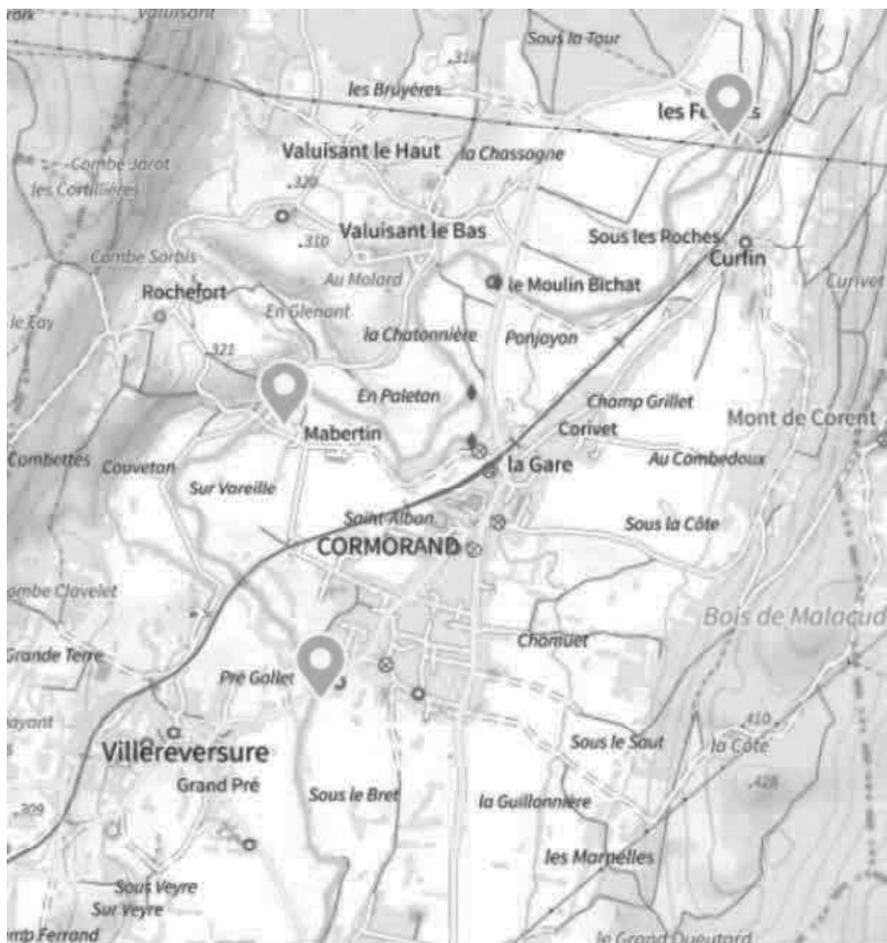


Mortalité piscicole constatée le 6 juillet 2002 au Feuilles en rive droite à environ 40 mètres en aval du pont (photos Pascal Bouilloux)



Le Suran au Feuilles en aval du pont : le filet d'eau courbe contournant par l'aval le pneu émane d'un rejet terrestre (photo Luc Laurent le 11 août 2022)

D'autres rejets d'effluent d'« eaux douteuses » sont recensés le long du Suran (Joly Laurent *comm. pers.* 27 septembre 2022).



Localisation de rejets d'effluent d'« eaux douteuses » (Joly *comm. pers.* 27 septembre 2022)



Localisation de rejets d'effluent d'« eaux douteuses » (de gauche à droite) : pont route de Bourg, pont Mabertin et pont des Feuilles (photos Laurent Joly du 28 septembre 2022)

2.2.1.2.4 Travaux par le SR3A

Dans le cadre de l'ancien contrat Suran repris en 2018 par le syndicat de rivières Ain aval et affluents (SR3A), des travaux visent la restauration morpho-écologique du Suran entre le pont SNCF et le pont de Noblens (RD42a).

Le SR3A mène actuellement des travaux de restauration du Suran sur la commune de Villereversure, précisément entre le pont de la SNCF et le pont de Noblens.

Ces travaux concilient la restauration des milieux et la lutte contre les inondations :

- Restaurer le lit mineur du Suran pour préserver les espaces qui accueillent des espèces aquatiques (faune et flore)
- Améliorer le transport sédimentaire et la qualité de l'eau
- Protéger les berges et les dessertes d'exploitations agricoles
- Offrir aux habitants un espace de balade

Des travaux de septembre à décembre 2022

Les travaux de restauration, piloté par le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents, démarre à la fin de l'été 2022 pour une durée de 6 semaines 15 à 16 semaines jusqu'en fin d'année.

En date du 12 septembre 2022, après une phase de préparation du chantier, le terrassement est en cours !

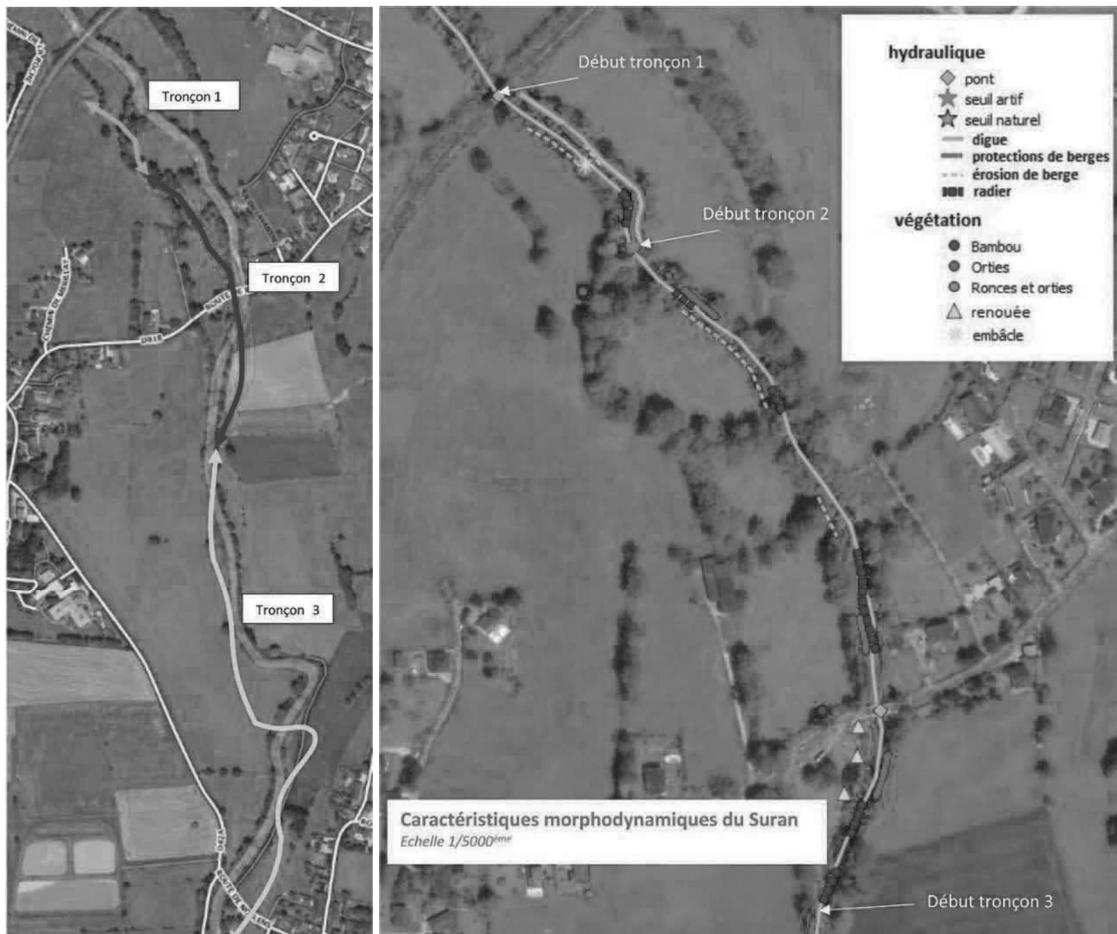


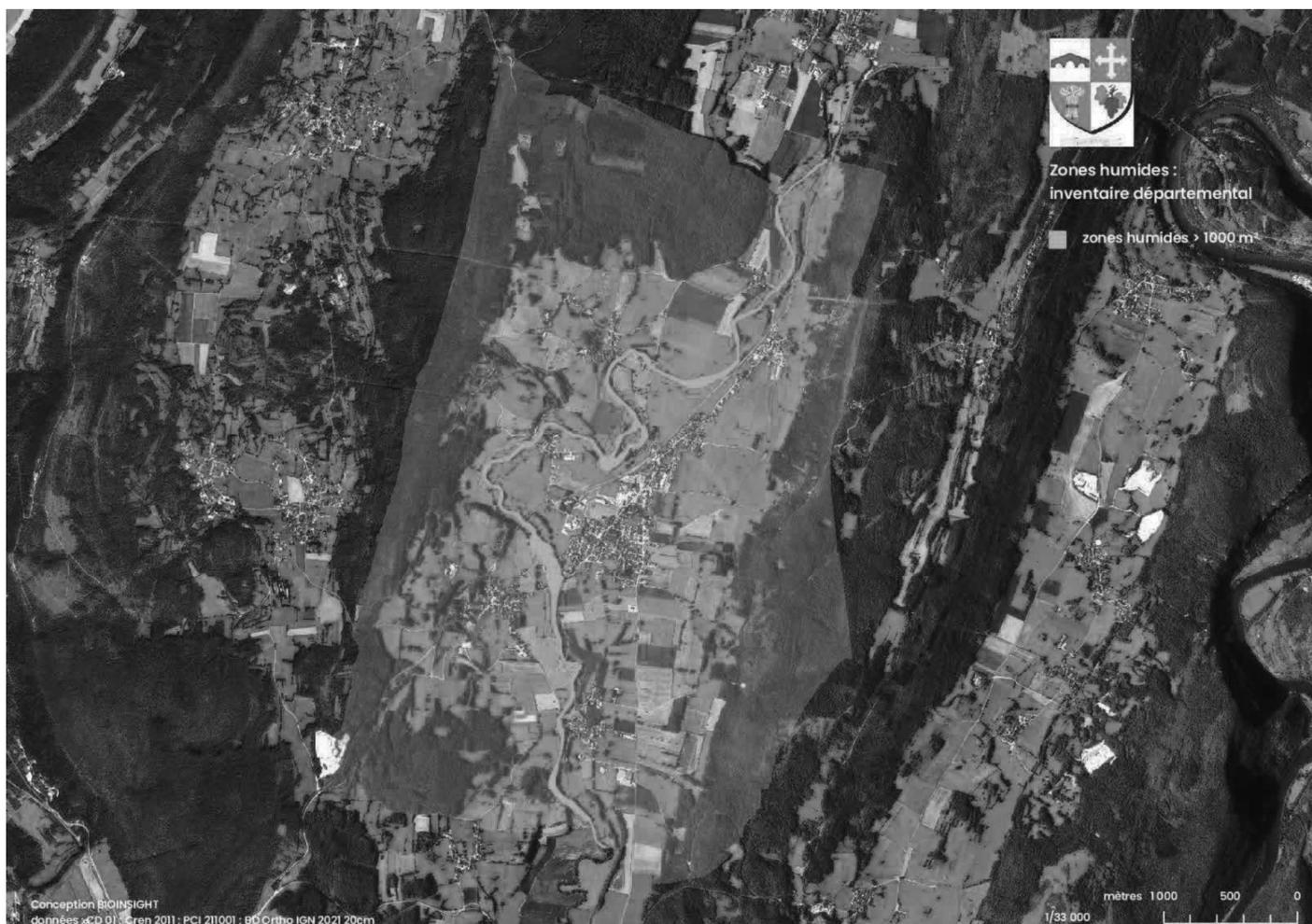
Ces travaux ont pour objectif une réhabilitation écologique par reconstitution d'un lit biogène suivant cette déclinaison (Sage 2022) :

- physique : diversité d'habitats, continuité longitudinale et latérale, transport solide ;
- chimique : qualité de l'eau, capacité d'autoépuration ;
- quantitatif : régulation des débits de crues et des débits d'étiage (écrêtement des crues, échanges nappe rivière, rehausse des niveaux de base) ;
- biologique : biodiversité aquatique, connexion de la végétation rivulaire, interactions avec le milieu terrestre par intégration du travail sur les trames turquoises.

Le niveau d'ambition retenu pour cette opération de restauration est une restauration fonctionnelle des habitats aquatiques, de la ripisylve ainsi qu'une amélioration/ restauration de la dynamique du cours d'eau (Sage 2022).

Trois tronçons sont concernés.





2.2.1.3 Autres zones humides : des réservoirs d'eau

2.2.1.3.1 Recensement

Les données disponibles sur les zones humides* émanent des études suivantes :

- inventaire départemental des zones humides (Mosaïque environnement 2007, Cren 2011) pour des zones humides supérieures à 1 000 m² ;
- surfaces en eaux de la base de données BD Topo IGN 220315 ;
- inventaire des continuités éco-paysagères de l'Ain (Collectif TVB01 2017) ;
- investigations de terrain dans le cadre du PLU.



Source du Gléan et mare aux Etards (photos Luc Laurent)



Mares à Moleront avec prairie humide



Mare et prairie humide à Isan et mare très ancienne (recensée en 1952) à la Fontanette



Canaux au Moulin et à Cornaloup

2.2.1.4 Arbres isolés et haies : des amortisseurs d'événements météorologiques extrêmes

Il faut signaler la présence d'un riche réseau d'arbre isolé*, de haie* basse (taillée des trois côtés) et de haie* multistrates.



Arbre isolé à Champ Boly et En Poujayon



Arbre isolé à Sur le Plat de Favary et à la Fontanette (photos Luc Laurent)